

***VOTRE VEILLE  
JURIDIQUE***



Mois année

LES ACTUALITÉS FISCALES, SOCIALES, JURIDIQUES ET  
PATRIMONIALES DU 22 AU 28 NOVEMBRE 2021

A close-up photograph of a person's hands working at a desk. The left hand holds a silver pen, and the right hand is using a black calculator. In the foreground, a hand is pointing at a spreadsheet with various numbers. The background is slightly blurred, showing a person in a dark suit. A blue banner is overlaid on the left side of the image.

*Chapitre 1*

# LES ACTUALITÉS FISCALES

## Un cas vécu

- Une société engage des dépenses de recherche et, pour calculer son crédit d'impôt recherche, prend en compte, notamment, les rémunérations des personnes affectées aux opérations de R&D, ainsi que les charges sociales correspondantes
- Mais pas toutes les charges sociales, rappelle l'administration qui revoit à la baisse le montant du crédit d'impôt
- A tort ou à raison ?

## La réponse du juge

- A raison : ne doivent être pris en compte que les cotisations aux régimes obligatoires de sécurité sociale, ainsi que les versements destinés à financer les garanties collectives complémentaires



## Un cas vécu

- Une société utilise le nom d'une personne dans le cadre de son activité et, en contrepartie, lui verse une redevance qu'elle déduit de son résultat imposable
- Ce que lui refuse l'administration fiscale, estimant que le paiement de cette redevance n'est pas nécessaire à l'exploitation de la société
- A tort ou à raison ?